

Le 23 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-177

Développement économique

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 JUIN 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DCC 2021-237 du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que l'agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- De renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Acquéreur	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
14/03/2023	AMADALAURE représentée par Monsieur BURKARDT Michel	PALINKA	405 RTE DE BRIENNON MABLY	BH9, BH11
14/03/2023	ROANNAIS AGGLOMERATION	SAS SAS BONVERT	MABLY	AE212, AE209, AE208, AE207
28/03/2023	IMCL représentée par Monsieur LEBUY	Monsieur HCA HOLDING M. CARTET	32 RUE PAUL FORGE LA VILLETTE RIORGES	AZ230, AZ33

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON
Vice-Président délégué à l'emploi, au
développement économique